



**4^e RECENSEMENT GÉNÉRAL
DE LA POPULATION ET
DE L'HABITATION
RGPH 2006**

*Comptons ensemble
tous les enfants, femmes, hommes et
leurs habitations, pour mieux planifier
le développement du Burkina Faso*



Synergie : 05 21 11 11

Institut National de la Statistique et de la Démographie

555, Boulevard de l'Indépendance - 01 BP 374 Ouagadougou 01

Tél. : (226) 50 32 49 76 - Fax : (226) 50 32 61 59

Web : [www](http://www.indsd.bf)

Du 09 au 23 décembre 2006

4^e RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION - RGPH 2006

I - CONTEXTE

Le Burkina Faso en est à son quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH). Les trois premiers ont eu lieu en 1975, 1985 et 1996 et ont dénombré respectivement, 5 638 203, 7 964 705 et 10 312 609 habitants sur le territoire national. Depuis dix ans, la population a connu d'importantes évolutions et il est donc opportun, comme le recommandant les Nations Unies, que le gouvernement appréhende ces changements afin de disposer de données actualisées et fiables pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de développement économique et social.

II - JUSTIFICATION

Conscient des problèmes de population et des différentes interrelations entre la population et le développement d'une part et du fait que la mise en œuvre de son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté nécessite des données fraîches et fiables d'autre part, le gouvernement du Faso a décidé par décret N° 2005-394/PRES/PM/MEDEV/MFB/MDOT/MD/MEBA, en date du 19 juillet 2005, de réaliser son 4^{ème} recensement.

Le RGPH 2006 est une opération démographique d'envergure nationale qui permettra de connaître, à une date donnée, l'effectif de la population du Burkina Faso avec certaines de ses caractéristiques (répartition par sexe et par âge, situation matrimoniale, activités économiques, statut migratoire, etc.). Il consiste à collecter, évaluer, analyser, publier et diffuser des données démographiques, économiques et sociales se rapportant à tous les habitants du pays.

III - OBJECTIFS

■ Les objectifs généraux du RGPH 2006 sont :

- Mieux connaître la situation démographique du pays et sa dynamique afin de mieux assurer l'intégration des variables démographiques dans le processus de gestion de l'économie et du développement ;
- Renforcer les capacités de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie dans la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données du recensement.

■ Les objectifs spécifiques du projet se résument comme suit :

- Connaître l'effectif global de la population, sa structure par sexe et par âge, et sa répartition spatiale selon les différentes unités administratives et le milieu de résidence ainsi que son évolution ;
- Contribuer à une meilleure connaissance des caractéristiques démographiques, socioéconomiques et culturelles de la population et de ses sous-composantes à travers la mise à jour de la base de données sociodémographiques du pays ;
- Déterminer les niveaux et tendances de la fécondité, de la mortalité et de la migration ainsi que l'accroissement naturel et global de la population ;
- Fournir des indicateurs du développement humain durable et des objectifs du millénaire pour le développement ;
- Mettre à jour la base de sondage nationale en vue de la réalisation des prochaines enquêtes auprès des ménages ;
- Contribuer à une meilleure connaissance des caractéristiques des ménages et de leurs conditions de vie et d'habitation ;
- Contribuer à la connaissance de l'évolution future de la population ;
- Renforcer les capacités nationales dans la planification, la collecte, le traitement, l'analyse des données d'enquêtes et la dissémination des résultats.

IV - CADRE INSTITUTIONNEL

Le recensement, compte tenu de son envergure et de sa complexité, nécessite la mise en place d'une structure adéquate ayant une assise légale et une portée nationale. Ainsi, un cadre institutionnel à deux niveaux est créé.

Au niveau national, deux structures assurent la coordination des activités du recensement : le Comité National du Recensement (CNR) et le Bureau Central du Recensement (BCR).

- ▲ Le Comité National du Recensement est l'organe politique du recensement. Il est chargé de résoudre les questions d'ordre institutionnel et administratif liées au RGPH ;
- ▲ Le Bureau Central du Recensement est l'organe chargé de la planification et de l'exécution du recensement. Il a pour rôles : la conception méthodologique, la coordination, l'exploitation et la publication des résultats du RGPH.

Au niveau régional, quatre structures décentralisées veillent au bon déroulement du recensement : les Comités Régionaux, Provinciaux, Communaux et de village du recensement.

- ▲ Les Comités Régionaux appliquent les dispositions retenues par le Comité National et peuvent prendre des initiatives dans le sens du bon déroulement du recensement dans la région.
- ▲ Les Comités Provinciaux sont chargés du bon déroulement du recensement au niveau des provinces.
- ▲ Les Comités Communaux assurent l'organisation du recensement dans les communes.
- ▲ Les Comités de village sont chargés de sensibiliser la population, d'accueillir les agents recenseurs, d'aider à la reconnaissance des zones de dénombrement et d'assister les agents recenseurs pendant toute la durée du recensement.

V - ÉTAPES DU RECENSEMENT

Le RGPH 2006 comporte plusieurs étapes dans sa conception et son exécution.

5.1. La cartographie censitaire

La cartographie censitaire est l'un des éléments essentiels des activités préparatoires à la réussite du recensement. C'est pourquoi une attention particulière lui est accordée.

Elle consiste à :

- Identifier tous les sites habités du pays ;
- Mettre à jour les cartes des départements ;
- Remplir le questionnaire village ;
- Estimer l'effectif de la population des localités ;
- Découper le territoire en zones de dénombrement (ZD) comportant chacune, 1 000 à 1 200 personnes environ.

Commencés au mois de mars 2006 avec 10 équipes de 10 personnes chacune (1 superviseur, 2 contrôleurs, 6 agents et un chauffeur), les travaux cartographiques qui se déroulent sur toute l'étendue du territoire, prendront fin au mois d'octobre 2006.

4^e RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION - RGPH 2006

5.2. Le recensement - pilote

Le recensement - pilote est une simulation du recensement général. Il comporte toutes les phases d'un recensement et vise à tester tous les outils et techniques mis en place pour cette opération.

Il permet de :

- Apprécier la qualité de l'organisation préétablie et, le cas échéant, procéder aux ajustements nécessaires (temps, concepts, formulation des questions, qualité du personnel, maniabilité des outils de collecte, etc.) ;
- S'assurer de la qualité des conditions de mise en œuvre ;
- Tester le questionnaire, les formulaires et les manuels ;
- Tester la qualité des travaux cartographiques ;
- Tester la stratégie de sensibilisation.

Pour le RGPH 2006, la collecte des données du recensement - pilote a eu lieu du 19 mai au 4 juin 2006 dans 10 des 13 régions du pays. L'analyse et l'évaluation des résultats ont permis de mieux affiner la méthodologie et les outils de collecte pour le recensement général.

5.3. La sensibilisation

La réussite du quatrième recensement dépend fortement de la sensibilisation de la population. Elle requiert l'implication des autorités administratives nationales et locales, des responsables politiques et religieux et de l'ensemble de la population. Dans le souci de mener une sensibilisation de masse et de proximité, plusieurs activités seront menées. Elles iront des missions d'information auprès des autorités à l'utilisation des moyens comme les brochures, les autocollants, les affiches, les panneaux, les banderoles, les médias (radio, télévision, etc.).

5.4. Le dénombrement

Le dénombrement de la population est la phase la plus critique des activités du recensement. Il mobilise beaucoup de ressources humaines et matérielles sur une courte période.

Le dénombrement proprement dit est précédé du recrutement, de la formation et de la mise en place du personnel de terrain à tous les niveaux. Il consiste à compter la population et à recueillir ses principales caractéristiques. La méthode de collecte retenue est celle de l'interview de la population.

Le dénombrement de la population se déroulera du 9 au 23 décembre 2006 sur toute l'étendue du territoire national. Les agents passeront de concession en concession pour interroger les ménages. L'enregistrement se fera, ménage par ménage. Le chef de ménage devra s'assurer que tous les membres de son ménage sont enregistrés.

5.5. L'enquête post - censitaire

Du fait de sa complexité et de son envergure nationale, le dénombrement de la population peut être sujet à des erreurs parmi lesquelles :

- Des erreurs de couverture (d'exhaustivité) : omissions, doubles comptes ;
- Des erreurs de collecte : incohérence et invraisemblance des informations collectées.

Aussi l'évaluation de la qualité du recensement fait - elle partie intégrante de l'opération. Elle se fera par l'Enquête Post - censitaire de Couverture (EPC) qui se déroulera un mois après le dénombrement. Cette opération portera sur un échantillon aléatoire d'une centaine de zones de dénombrement.

5.6. Le traitement des données

Le traitement des informations collectées par le RGPH débute par la réception des questionnaires au Bureau Central du Recensement (BCR) et se termine par la tabulation et la création d'une base de données. On distingue les étapes suivantes :

- L'archivage des documents ;
- La vérification des données ;
- La codification ;
- La saisie ;
- L'exploitation ;
- La tabulation ;
- La création des bases de données.

5.7. L'analyse des résultats

Le succès d'une opération de recensement ne peut être complet que lorsque les données collectées sont analysées et publiées dans un délai raisonnable après la collecte. L'essentiel des produits du recensement dépend de la qualité des travaux d'analyse. Pour ce faire, une stratégie d'analyse des données du recensement est mise en place autour de 17 thèmes prioritaires. Les cinq phases de cette stratégie d'analyse sont :

- L'élaboration du plan d'analyse ;
- La formation à la production des tableaux d'analyse ;
- L'élaboration des rapports d'analyse ;
- L'atelier d'évaluation et de validation des rapports d'analyse ;
- L'atelier de finalisation des rapports d'analyse.

5.8. Publication et diffusion

Le recensement général de la population et de l'habitation ne sera considéré comme achevé que lorsque les résultats sont publiés et largement diffusés. Les publications seront présentées au gouvernement, aux utilisateurs, aux partenaires au développement au cours de cérémonies officielles, de séminaires. Elles seront disponibles sur des supports papier, sur CD-Roms et sur Internet.

4^e RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION - RGPH 2006

VI - PERSONNEL

Le personnel du quatrième RGPH est composé de permanents et de temporaires.

6.1. Le personnel permanent

Le personnel permanent est constitué d'environ 40 cadres (démographes, statisticiens, informaticiens, économistes) issus de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD).

6.2. Le personnel temporaire

Le personnel temporaire du RGPH 2006 sera composé d'environ 16 000 agents de diverses catégories réparties comme suit :

- Personnel d'appui administratif et financier ;
- 80 agents de cartographie ;
- 14 000 agents recenseurs ;
- 2 800 contrôleurs ;
- 400 délégués communaux ;
- 50 délégués provinciaux ;
- 15 délégués régionaux ;
- 120 agents de codification ;
- 140 agents de saisie.

VII - MATÉRIEL

Il est prévu l'acquisition du matériel ci - dessous indiqué.

7.1. Véhicules

Il est envisagé l'achat d'une cinquantaine de véhicules automobiles et d'une soixantaine de cyclomoteurs.

7.2. Matériel informatique

Le matériel informatique nécessaire aux travaux du recensement se compose de cent vingt cinq micro - ordinateurs, toutes catégories confondues, d'une cinquantaine d'onduleurs, d'une dizaine d'imprimantes, de CD - Roms, de clés USB, etc.

7.3. Matériel de terrain et de bureau

Le matériel de terrain se compose de sacs, stylos, cahiers, calculatrices, craie, etc., tandis que le matériel de bureau est composé de rames de papier, stylos, chaises, photocopieurs, cartouches d'encre, etc.

VIII - BUDGET DU RGPH

Le budget du RGPH 2006 s'élève à 6 422 236 433 FCFA. L'État burkinabè s'est engagé pour 2 600 millions, la Banque Mondiale, à travers le Projet de Développement du Système Statistique National (PDSSN) contribue à hauteur de 733,628 millions, tandis que le Système des Nations Unies (UNFPA, PNJ, UNICEF et FAO) apporte une contribution de 500 millions et le Royaume du Danemark, 87 millions. La différence, soit 2 500 millions environ, est à rechercher auprès d'autres partenaires au développement.

IX - QUE RETENIR

■ Du point de vue des décideurs

Le RGPH 2006 va donner aux décideurs une meilleure connaissance du niveau de la fécondité, de la mortalité, des migrations internes et internationales, des offres et demandes liées aux besoins sociaux de la population (santé, éducation, emploi), les conditions de vie de populations vulnérables (femmes, enfants, personnes handicapées, personnes âgées).

L'occasion sera donnée au gouvernement de mieux élaborer ses programmes et projets et d'en avoir les moyens de leur suivi et de leur évaluation. En d'autres termes, le recensement donnera aux autorités la possibilité d'améliorer les conditions de vie de la population et de mieux orienter leur politique de décentralisation.

■ Du point de vue des élus (députés et maires)

Le RGPH 2006 offrira aux élus, la possibilité de connaître les caractéristiques sociodémographiques et économiques des populations de leurs circonscriptions. Ils peuvent connaître aussi les besoins urgents et latents de celles - ci : approvisionnement en eau potable, électricité, demande en santé, éducation, emploi, alimentation, sécurité, etc.

■ Du point de vue des opérateurs économiques

Les structures par sexe et par âge de la population seront disponibles par circonscription administrative jusqu'au niveau le plus fin. Les opérateurs économiques pourront s'en servir pour faire de meilleures études de marché avant l'implantation des infrastructures socioéconomiques là où on en a vraiment besoin.

■ Du point de vue de la population

Le recensement est l'une des rares occasions offerte à chacun d'exprimer ses besoins vitaux (santé, éducation, emploi, etc.), de dire ce qu'il est et ce qu'il attend de l'État. Et sur cette base, les autorités vont pouvoir planifier l'implantation des infrastructures et services pour satisfaire les besoins exprimés.

■ Du point de vue des partenaires au développement

Le RGPH 2006 va fournir non seulement les chiffres globaux de la population, mais aussi des indicateurs dans les domaines - clés de la vie économique et sociale de cette population. Ainsi, seront disponibles des indicateurs en santé, éducation, emploi, pauvreté, etc. Le recensement permettra aux partenaires d'avoir des indicateurs pour mieux accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de ses programmes de développement, en particulier, de son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

■ Du point de vue des représentations diplomatiques

Le recensement permettra de connaître les effectifs des populations étrangères et leur répartition sur le territoire burkinabè. Les ambassades et les consulats auront donc, la possibilité de localiser leurs ressortissants et de connaître leurs besoins spécifiques.